



ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES TIREURS VÉTÉRANS

Francis ROSSI, Président
Route de Lausanne 22, 1303 Penthaz

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **Samedi 3 février 2018** **Grande Salle, Corcelles-près-Payerne**

PRÉSIDENTE : Francis ROSSI, Président

L'assemblée de ce jour a été dûment convoquée selon l'article 14 des statuts. Aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'étant parvenue et, valablement constituée, elle est à même de délibérer.

SOUHAITS DE BIENVENUE

Le président exprime son sentiment de fierté après deux années à la tête de notre association, et souhaite à toutes et tous la plus cordiale des bienvenues en cette grande salle de Corcelles-près-Payerne. Francis ROSSI a l'honneur et le privilège de présider notre association et déclare ouverte la 107^{ème} assemblée générale. Il tient à remercier les membres de leur nombreuse présence et salue tout particulièrement la présence de nombreux invités :

Nos Présidents d'honneur MM. Willy DURUZ et Michel TALON, ainsi que Jean-Pierre KUNZ, vice-président de l'Association suisse des tireurs vétérans, Madame Nicole RAPIN et Monsieur Bernard COUCET, conseillers municipaux de Corcelles-près-Payerne.

Nos membres d'honneur : Dionys MARET, Louis-Robert PILET, André GROGNUZ, Didier AMY, André ALLAMAN, Joseph SAVONA, Gilbert PAHUD, Charles RÜCHTY, René KESSLER, René MARTIN, Francis FAVRE et Marcel TURRIAN.

Les représentants des associations amies : Pierre-André HAAS, président de la SVC, Patrick TERRY, abbé-président de la FAV, Gilbert CAILLER, président de l'AVVTS, Raymond FUCHS, Président de l'ATVB et Gilbert FRIEDLI, président de l'USTL.

Un merci particulier à René MARTIN qui a accepté, une fois de plus, de relater nos débats pour le journal des Vétérans ainsi que le Tir suisse.

Le président souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres qui, pour la première fois, participent à nos débats. Il leur souhaite beaucoup de plaisir à participer aux activités de notre association.

Personnes excusées : 41 membres ont pris la peine de s'excuser de ne pouvoir participer à notre assemblée. Parmi ceux-ci nos membres d'honneur Benjamin MARGUERAT, Jean ABT, Eric BORNAND et Jean-Michel PELLEGRINO.

Tous ces membres nous souhaitent des débats fructueux et sereins, ainsi qu'une belle journée accompagnée de bons moments d'amitié.

Nous avons une pensée toute particulière pour les membres retenus par la maladie, à qui nous adressons nos vœux de prompt et complet rétablissement.

Le secrétaire Bernard SEYDOUX désigne 2 scrutateurs. Jean-Jacques KAENEL et Jean-Pierre FRANCFORT acceptent ce mandat.

L'assemblée se lève et entonne le 1^{er} couplet de « Tout simplement ».

COMMUNICATIONS DU COMITÉ

Le président communique qu'à l'issue de l'assemblée nous sommes cordialement invités à partager l'apéritif gracieusement offert par la Municipalité de Corcelles-près-Payerne, que nous remercions chaleureusement pour son généreux geste.

Francis ROSSI aborde le sujet de la nouvelle loi sur les armes. Celle-ci doit tous nous préoccuper car, soit disant, elle permettrait de lutter plus efficacement contre le terrorisme. C'est un pur mensonge. Une fois de plus elle vise à désarmer l'honnête citoyen suisse. Nous pratiquons un sport national, nous sommes patriotes et nous ne laisserons pas l'UE nous dicter les règlements de notre tir sportif. Si un référendum devait être lancé, le président invite tous les membres à s'engager et à le soutenir.

En 2019, la prochaine FFTV aura lieu à Zürich, à l'Albisgütli du 5 au 10 et du 12 au 16 août. Le tir inter-associations se déroulera le 17 août. Nous devons annoncer le nombre approximatif de participants jusqu'à fin juin de cette année. L'envoi de mars prochain comprendra un formulaire intitulé : *sondage*. Les tireuses et tireurs intéressés sont invités à annoncer leur participation, par retour du bulletin, jusqu'au 15 juin.

La prochaine assemblée générale se déroulera le samedi 2 février 2019 à Baulmes, et celle de 2020 à Morges le 1^{er} février.

Francis ROSSI adresse un merci tout particulier à la société de tir « La Banquise », emmenée par son président Daniel RAPIN, pour le précieux coup de main nous permettant d'être à l'aise en ce lieu. Afin de mieux connaître la commune hôte, la parole est donnée à Madame Nicole RAPIN, municipale. Au moyen d'un support très bien décrit et imagé, celle-ci retrace l'existence de la cité depuis ses origines à nos jours. La localité compte env. 1'500 habitants. En plus de sa situation géographique, de l'industrie et des nombreux commerces, des activités multiples, de l'agriculture et des vignes communales à Villette et Lutry, nous ressentons bien que *la vie est belle à Corcelles*.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG 2017, À CHAVORNAY

Après vérification, le PV de la 106^{ème} assemblée générale du 11 février 2017 à Chavornay a été dûment approuvé par le comité lors de sa séance du 13 mars. Sa lecture n'est pas demandée et il est adopté à l'unanimité.

HOMMAGE AUX DISPARUS

Notre association déplore le décès de 19 membres. Pierre SAMSON, membre d'honneur, ne désirant aucune cérémonie, n'a pas pu être accompagné à sa dernière demeure comme nous l'aurions souhaité, tout comme Albert BINGGELI, également membre d'honneur, décédé à fin janvier 2018. À toutes les familles plongées dans la peine, le comité réitère ses sentiments de profonde sympathie. Un instant de recueillement est observé afin d'honorer la mémoire de nos camarades tireurs qui nous ont quitté pour un monde que l'on dit meilleur.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'activité de notre association est qualifiée de normale. Les affaires courantes ont été liquidées lors de 5 séances de comité et quelques contacts bilatéraux. Relevons encore notre participation aux assemblées générales de l'ASTV, la SVC, la SVM, la FAV, l'USTL ainsi qu'à la Conférence des présidents à Aarau. Nous étions présents à la cérémonie du 24 janvier et nous sommes déplacés à la finale JU+VE à Thoun.

En 2017, notre comité a enregistré 33 admissions, déploré 19 décès et 15 démissions. Il a prononcé 2 radiations pour non-paiement de la cotisation pendant 2 ans.

Au 31 décembre 2017, l'effectif comprenait 703 membres dont 36 dames.

La campagne de recrutement auprès des membres nés en 1958, menée par le soussigné et grâce à la mise à disposition des adresses par Jean-Luc CLOUX du comité SVC, a vu l'arrivée de 23 nouveaux tireurs.

Avant de conclure, le président tient à remercier chaleureusement ses collègues du comité pour leur travail efficace contribuant à la bonne marche de l'association. Cette excellente collaboration est possible grâce à une superbe ambiance.

RAPPORT DU CAISSIER

Au terme de l'exercice 2017, notre association dispose des fonds suivants :

Caisse	Fr. 638.40
CCP 10-6086-6 et CCP 17-573521-6	13'917.36
Compte E-épargne 92-967492-7	17'894.65
Soit au total	Fr. 32'450.41

Au 31 décembre 2017, notre association a encaissé Fr. 9'460.- de cotisations et plus de Fr. 4'200.- de dons. Pour les plus généreux donateurs le caissier prend la peine de leur témoigner personnellement et par écrit la reconnaissance de l'ACVTV.

Avant d'achever son rapport, Claude PERRET remercie les membres qui se sont acquittés de leur cotisation dans les délais. Malgré les rappels 15 cotisations sont encore impayées.

RAPPORT DU COMPTABLE

André COLLET se plaît d'annoncer un excédent de recettes 3 fois supérieur à celui de 2016, pour atteindre la somme de Fr. 2'883.72.

Concernant l'augmentation des produits de Fr. 1'820.64, cela est dû aux revenus sur titres et à la vente des douilles.

Malgré 2 nouveaux postes dans les charges, soit l'attribution d'une provision de Fr. 3'000.- pour la prochaine FFTV ainsi que d'un versement de Fr. 1'000.- à la SVC destiné à la formation de la jeunesse, la réduction des charges est de Fr. 149.46. 2 postes en sont la cause : l'AG 2017 a coûté Fr. 2'185.90 de moins que la précédente et les frais généraux ont été réduits de Fr. 1'159.90.

Le comité est très peu dépensier et contrôle donc bien les charges. Si pour le comptable 1 franc est 1 franc, pour le président 1 centime est 1 centime. L'ACVTV est entre de bonnes mains. Le budget 2018 prévoit un résultat équilibré.

Au terme de la lecture de son rapport, André COLLET remercie chaleureusement le caissier, Claude PERRET, qui fait un travail exemplaire.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES

Dominique OSTERHUES, vérificateur, lit le rapport signé par lui-même et Jean-François CHAPPUIS. Il propose d'adopter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge aux organes responsables, avec des vifs remerciements pour leur excellent travail.

DISCUSSION ET ADOPTION DES RAPPORTS

Les rapports ci-dessus sont adoptés à l'unanimité moins 1 abstention.

NOMINATION DU COMITÉ

Aucun membre ne souhaite se retirer. Le président Francis ROSSI est reconduit dans ses fonctions par des applaudissements nourris. Il en est de même pour les autres membres du comité.

COMPOSITION DU COMITÉ POUR 2018

Président : Francis ROSSI
Vice-président : André COLLET
Membres : Claude PERRET, Bernard SEYDOUX, Maurice STETTLER, Jean-Pierre COCHARD et Michel GRIN.

ÉLECTION DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES

Les vérificateurs sont nommés pour 3 ans et le membre en charge le plus ancien est remplacé chaque année. Dominique OSTERHUES se retire. Nous le remercions pour sa sympathique collaboration et le travail accompli. La commission 2018 se décline donc comme suit : Jean-François CHAPPUIS (rapporteur), René FAYET (vérificateur) et Michel SCHNEIDER de Bussigny en qualité de suppléant.

ÉLÉCTION DU BANNERET

En début d'année le comité a reçu une candidature. Il a pris la responsabilité d'y donner une suite favorable et la transmission de charge a eu lieu à l'occasion du tir annuel de juin dernier. L'assemblée élit Gilbert WITZ, 1954, habitant à Crissier, comme banneret de l'ACVTV, par acclamations.

ACTIVITÉS DE TIR – 300 m., Maurice STETTLER

Tir annuel

La participation est légèrement en baisse. Les journées de tir ont réuni 213 tireurs à Vernand, soit 15 de moins qu'en 2016. 23 tireurs (-8) se sont alignés en catégorie A et 190 (-7) en catégorie D. 9 dames (+1) y ont également participé. Tous les résultats figurent sur le site internet.

Championnat suisse individuel

Ce championnat connaît une baisse régulière de fréquentation : seulement 158 tireurs (-8). La déception est grande mais notre objectif reste est « de remonter la pente ». C'est pourtant une excellente occasion de s'entraîner et, pour les meilleurs, l'espoir de se qualifier pour la finale JU+VE.

Concours individuel

Cat A : Gaston PARISOD 98 pts, Jean-Marc SAPIN 96 et Michel GUEISSAZ 95.

Cat D : François CAPT 96 pts, Jean-Pierre ALLAMAN et Blaise BUFFET 95.

Concours JU-VE

Toutes distances confondues, 9 tireurs vaudois sur 10 qualifiés ont fait le déplacement à Thoune. En cat A Bernard OGUEY termine 7^{ème} en finale.

Proclamation des rois à 300 m.

Catégorie A	médaille d'or et roi du tir	Michel GUEISSAZ	245,800
	médaille d'argent	Gaston PARISOD	244,900
	médaille de bronze	Jean-Marc SAPIN	243,400
Catégorie D	médaille d'or et roi du tir	Pierre-Gilbert TANNER	243,200
	médaille d'argent	Jean-Daniel SAVARY	235,400
	médaille de bronze	Blaise BUFFET	235,000

ACTIVITÉS DE TIR – pistolet, Jean-Pierre COCHARD

Tir annuel

37 tireurs se sont présentés sur les pas de tir : 24 ont tiré à 50 m. et 37 à 25 m. (part. stable)

Proclamation des rois

50 m.	médaille d'or et roi du tir	Bernard SEYDOUX	183,2
	médaille d'argent	Pierre DEVAUD	181,6
	médaille de bronze	Jean-François LAMBELET	179,3
25 m.	médaille d'or et roi du tir	Marx NISSEN	196
	médaille d'argent	François VERDAN	192
	médaille de bronze	Erika DARBELLAY	192

Concours individuel

37 tireurs ont participé à cette compétition, soit 18 à 50 m. et 36 à 25 m.

Championnat suisse individuel

24 tireurs ont participé à cette compétition, soit 13 à 50 m. et 14 à 25 m.

Concours JU-VE

2 tireurs se sont qualifiés et ont participé à la finale. François VERDAN remporte l'or et le titre de champion suisse vétérans à 25 m. en cat E et Jean-Pierre BRESCH obtient un magnifique 3^{ème} rang à 50 m. en cat C.

TIRS ANNUELS 2018

Centre de tir sportif de Vernand

Tir avancé

Judi 14 juin 2018, en fin d'après-midi. Pour les pistoliers, il n'est pas prévu un tir avancé. Toutefois, les empêchés ont la possibilité de prendre contact avec Jean-Pierre COCHARD qui leur proposera une solution.

Journées officielles

Mardi 19.06.2018, après-midi et mercredi 20.06.2018, tout le jour.

Vu la réjouissante augmentation de l'effectif des membres de l'ACVTV, Maurice STETTLER, espère une participation de 230 > 240 tireurs.

Pour assurer la sécurité et pour un bon déroulement de notre tir annuel, il lance un appel et remercie par avance les membres qui voudront bien s'annoncer comme collaborateurs.

Changements

- Nous nous alignons sur la FST, ce qui implique l'introduction d'une nouvelle catégorie. Au lieu de la catégorie « armes d'ordonnance » il y aura une cat **D** (Fass 57/03) et une cat **E** (mq, Fass 90 et Fass 57/02).
- Concernant les classements, les 3 premiers de chaque catégorie se voient décerner une médaille olympique (or, argent ou bronze). Dorénavant, nous laissons le bénéficiaire choisir entre la médaille et un prix en cartes-couronnes.
 - 1^{er} rang : médaille d'or ou Fr. 80.- en CC
 - 2^{ème} rang : médaille d'argent ou Fr. 60.- en CC
 - 3^{ème} rang : médaille de bronze ou Fr. 50.- en CC
- L'ASTV met sur pied dans toute la Suisse une analyse des résultats en cat. D (57/03). Il s'agit de quantifier la différence entre le canon *Match* et le canon *Ordonnance*. Les commandes de passes pour le tir annuel et pour le CSIV seront actualisées.
- Les limites pour l'obtention de la CC au « concours individuel » et au CSIV seront modifiées. Toutes ces modifications et adaptations sont pensées en faveur de la majorité des tireurs.

La parole est donnée M. Jean-Pierre KUNZ, vice-président du Comité Central (CC) de l'ASTV qui est, en plus, le chef des tirs de la région ouest. Il nous apporte le salut de notre organe faitier et informe des tractations en cours. Outre les relations avec la FST, les effectifs, la discipline air comprimé, le tir avec appui et les nouvelles limites de distinctions, Jean-Pierre KUNZ donne encore quelques informations concernant la prochaine assemblée des délégués.

- Elle se déroulera à Glovelier le 14 avril prochain.
- Le journal des vétérans est en perte de vitesse (-28%). Seuls 20% des tireurs y sont abonnés. Sa suppression papier est envisagée pour la remplacer par une forme numérique mise en ligne sur le site internet. Ce changement impliquant une modification des statuts, les délégués décideront de son sort à Glovelier. La majorité des 2/3 des votants est nécessaire.
- Pour raison d'âge Jean-Pierre KUNZ quittera le CC en 2019. Pour le remplacer, l'oiseau rare devrait être bilingue.

Jean-Pierre termine en remerciant le comité de l'ACVTV pour son invitation et de la bonne, fructueuse et agréable collaboration. Il dit son admiration envers l'association vaudoise, se réjouit de sa bonne santé financière et de l'excellente ambiance qui règne dans ses rangs. Pour conclure il rappelle notre devise : **pour notre plaisir et comme exemple pour la jeunesse !**

HONORARIAT

Vétérans d'honneur fédéraux

L'Association suisse des Tireurs vétérans, par l'entremise de son vice-président, M. Jean-Pierre KUNZ, décerne un diplôme et une palme or aux tireurs qui ont atteint l'âge de 80 et plus avec

un minimum de 10 ans de sociétariat. Cette année, ce sont 17 membres de notre association qui sont à l'honneur.

Vétérans honoraires cantonaux

Notre association remet un diplôme de vétéran honoraire cantonal aux 33 membres qui sont sociétaires depuis 15 ans. L'assemblée marque son respect à tous ces vaillants récipiendaires au travers d'applaudissements nourris.

REMISE DES MAÎTRISES VÉTÉRANS

En préambule, et afin d'informer aussi les nouveaux vétérans, Bernard SEYDOUX rappelle les règles pour l'obtention des maîtrises.

- A compter du moment où le tireur devient membre d'une association cantonale des vétérans il a droit à 2 maîtrises pour le fusil ET le pistolet
- Pour la 1^{ère}, 10 mentions de tir fédéral en campagne
- Pour la 2^{ème}, 6 mentions supplémentaires
- La demande doit être faite jusqu'au 30 septembre de l'année en cours

11 membres de notre association se voient décerner la ou les maîtrises vétérans, dont certains aux 2 distances

1^{ère} maîtrise de l'ASTV à 300 m. :	7 tireurs	pistolet : 2 tireurs
2^{ème} maîtrise de l'ASTV à 300 m. :	4 tireurs	pistolet : 1 tireur

Les bénéficiaires de la 1^{ère} maîtrise sont invités à se lever un instant afin d'être applaudis. Les récipiendaires de la 2^{ème} maîtrise sont appelés nominalement à se rendre devant la scène pour toucher leur récompense sous les applaudissements de la salle.

COTISATION ANNUELLE 2019

Le comité propose de maintenir la cotisation annuelle à Fr. 20.-. Sa proposition est acceptée.

PROPOSITIONS ET DIVERS

Le président rappelle qu'il serait bon que, dans le courant de l'année, nous puissions trouver un à deux candidats prêts à rejoindre le comité, quelques membres désirant mettre la flèche à droite.

Francis ROSSI cède la parole à Pierre-André HAAS, président sortant de la Société Vaudoise des Carabiniers. C'est en effet sa dernière prestation en tant que président de la SVC. Il nous apporte le salut amical du comité cantonal. Il adresse ses sincères remerciements à l'association pour son soutien financier à la filière de formation et de promotion de la relève. Pierre-André termine son allocution en nous adressant ses vœux pour un avenir riche, une belle santé et une excellente saison 2018.

En conclusion notre président convie à participer nombreux au tir annuel. Il invite chaque membre à recruter de nouveaux vétérans afin d'étoffer nos rangs. C'est la seule façon de garantir la pérennité de notre association. Il remercie encore les membres et invités d'avoir assisté à cette 107^{ème} assemblée générale et souhaite à toutes et tous un bon appétit et une excellente fin de journée.

Pour respecter la tradition, l'assemblée est invitée à se lever pour chanter en chœur la Prière patriotique.

Le secrétaire
Bernard Seydoux